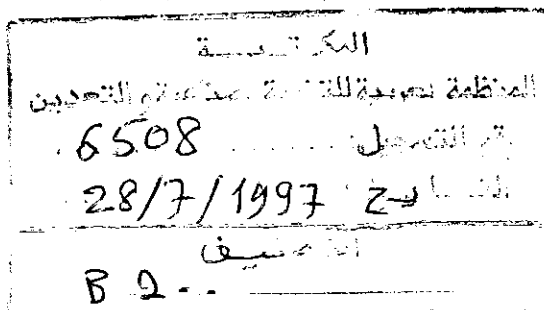




septembre 1994

ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION (ISO)

ORGANISATION ARABE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET DES MINES (AIDMO)

ACCORD DE COOPERATION TECHNIQUE ENTRE L'ISO ET L'AIDMO*

Par sa résolution 9/1994, le Conseil de l'ISO reconnaît l'Organisation arabe de développement industriel et des mines (AIDMO) en tant qu'organisation régionale de normalisation pour la région arabe aux termes de la résolution du Conseil 26/1992.

1. Bases de la coopération

Les membres de l'AIDMO ont pour politique d'adopter les normes ISO sans modification en tant que normes nationales chaque fois que possible lorsque cela répond à leurs besoins. En vue de cet objectif, l'AIDMO s'engage à assister ses membres dans la coordination de leurs contributions à l'élaboration des normes ISO et dans l'adoption des normes ISO d'une façon uniforme et cohérente dans l'ensemble de la région arabe.

Si l'adoption directe d'une norme ISO n'est pas possible, ou ne répond pas aux besoins spécifiques des membres de l'AIDMO, l'AIDMO peut choisir d'entreprendre, sous sa propre autorité, des travaux d'élaboration de normes à l'usage dans les pays de ses membres. Dans de tels cas, l'AIDMO poursuit sa politique consistant à s'appuyer autant que possible sur les normes ISO existantes comme base de ses travaux.

A titre de soutien à la réalisation pratique de cette politique et de ces objectifs de l'AIDMO, le présent accord en matière d'échange d'information et de coopération technique entre l'ISO et l'AIDMO a été approuvé par le Bureau exécutif de l'AIDMO le 13 avril et par le Conseil de l'ISO le 20 avril (résolution du Conseil 21/1994).

2. Echange général d'informations au niveau du Secrétariat central de l'ISO et du Centre de normalisation de l'AIDMO

Dans le but de renforcer la transparence et de favoriser la coopération entre l'ISO et l'AIDMO, les deux organisations conviennent de l'échange de documents se rapportant à leurs travaux techniques comme suit :

Le Secrétariat central de l'ISO fournit à l'AIDMO en anglais et en français:

- le Mémento, le Catalogue, le Bulletin ISO, les Manuels pour le développement et autres publications de l'ISO autres que les normes;
- les programmes de travail des comités techniques de l'ISO avec indication de l'état d'avancement et des dates cibles;
- les résolutions du Bureau de gestion technique de l'ISO ayant trait aux activités techniques intéressant l'AIDMO;
- les propositions pour de nouveaux domaines d'activité technique (TS/P);

* Les membres de l'AIDMO qui ne sont pas membres de l'ISO n'ont aucun droit vis-à-vis de l'ISO aux termes du présent accord ISO/AIDMO.



- les textes des DIS, Normes internationales et Rapports techniques, lorsque ceux-ci sont demandés expressément pour des sujets particuliers dans le cadre de l'article 4.1;
- les documents de travail et les rapports de réunions établis pour les réunions du CASCO, du DEVCO, du COPOLCO, de l'INFCO et du REMCO;
- des informations d'ordre général concernant le Forum ISO 9000 et des sujets connexes.

Le Centre de normalisation de l'AIDMO fournit régulièrement au Secrétariat central de l'ISO :

- le Répertoire des membres de l'AIDMO;
- le Bulletin de l'AIDMO;
- le Rapport technique général de l'AIDMO (programme de travail des comités techniques de l'AIDMO avec indication de l'état d'avancement et des dates cibles);
- les résolutions du Bureau exécutif et de l'Assemblée générale de l'AIDMO ayant trait aux activités de normalisation et d'évaluation de la conformité;
- les propositions pour de nouveaux comités techniques de l'AIDMO;
- les textes des projets de normes de l'AIDMO au stade de vote officiel, ainsi que des normes AIDMO approuvées.

L'échange d'autres informations générales disponibles est possible moyennant accord entre les deux Organisations.

3. Coopération visant à faciliter l'apport des membres de l'AIDMO aux travaux des comités techniques de l'ISO

Afin d'assurer une représentation plus efficace des intérêts de l'AIDMO dans les travaux en cours de l'ISO intéressant les membres de l'AIDMO, l'AIDMO peut former des groupes techniques consultatifs composés de certains de ses membres afin de suivre les travaux de comités techniques ou sous-comités spécifiques de l'ISO. Ces groupes (AIDMO ISO/TAG) comprennent au moins trois membres de l'AIDMO en tant que participants, l'AIDMO s'engageant à assurer qu'au moins un de ces membres est membre (P) du comité technique ou sous-comité de l'ISO concerné. Ce membre (P) est désigné comme animateur de l'AIDMO ISO/TAG et se charge d'assurer une communication adéquate au sein de ses membres concernant les activités pertinentes au sein des TC/SC de l'ISO.

Le Centre de normalisation de l'AIDMO fournit régulièrement au Secrétariat central de l'ISO une liste actualisée des animateurs des groupes AIDMO ISO/TAG.

4. Coopération entre l'ISO et l'AIDMO en matière de rédaction des normes

Le Secrétariat central de l'ISO et le Centre de normalisation de l'AIDMO établissent et mettent à jour régulièrement une liste des comités techniques (ou sous-comités) de l'ISO et des comités techniques de l'AIDMO ayant des activités techniques d'intérêt mutuel. La liste indique également le nom des secrétaires des comités de l'ISO et de l'AIDMO et des ingénieurs concernés du Secrétariat central de l'ISO. La liste est notifiée au Bureau de gestion technique de l'ISO et au Bureau exécutif de l'AIDMO.

4.1 Rapports sur les travaux d'élaboration des normes

En ce qui concerne la liste établie et mise à jour conformément à l'article 3.1 ci-dessus, le Secrétariat central de l'ISO et le Centre de normalisation de l'AIDMO échangent des informations sur les projets de normes, si possible à un stade précoce, mais au plus tard à l'ouverture de la période réservée au vote et aux observations des membres (sur les ISO/DIS et les projets de normes arabes de l'AIDMO). La responsabilité des dispositions à prendre en

relation avec les informations reçues lors de ces échanges incombe au Secrétariat central de l'ISO ou au Centre de normalisation de l'AIDMO, selon le cas.

4.2 Contributions écrites

L'engagement interactif dans les travaux de l'AIDMO et de l'ISO par l'échange de contributions écrites est bien accepté par les deux Organisations comme contribuant à rendre plus ouvert le processus de normalisation et de promotion de l'harmonisation dans la région arabe et au niveau international. Des contributions écrites peuvent émaner des secrétariats des comités techniques, du Secrétariat central de l'ISO ou du Centre de normalisation de l'AIDMO, et sont adressées directement au secrétariat de l'organe technique concerné, avec copie au Secrétariat central de l'ISO ou au Centre de normalisation de l'AIDMO, selon le cas.

4.3 Participation de représentants de l'ISO en qualité d'observateurs aux réunions des comités techniques de l'AIDMO

Sur demande faite par l'entremise du Secrétariat central de l'ISO et après approbation par le Centre de normalisation de l'AIDMO, des personnes ayant qualité de président ou de secrétaire de comité technique ou sous-comité de l'ISO, ou des ingénieurs du Secrétariat central de l'ISO, peuvent participer à des réunions de comités techniques de l'AIDMO en qualité d'observateurs.

5. Traduction des normes ISO en arabe

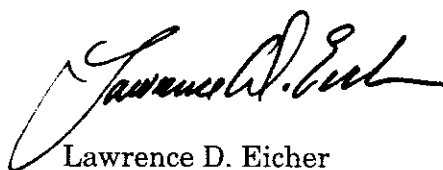
L'AIDMO s'engage à étudier la liste des normes ISO publiées en vue d'identifier les priorités quant à leur traduction en arabe et leur adoption en tant que normes arabes. Le Secrétariat central de l'ISO s'engage à prêter son assistance en la matière dans la mesure du possible, pour autant que les membres de l'AIDMO s'engagent à adopter au plan national les normes arabes qui sont techniquement identiques aux Normes internationales.

6. Mise en application et durée du présent accord

La mise en application du présent accord sera surveillée par les Secrétaires généraux de l'ISO et de l'AIDMO qui présenteront des rapports d'activité au Conseil de l'ISO et au Bureau exécutif de l'AIDMO à intervalles réguliers. Le présent accord peut être dénoncé par l'AIDMO ou l'ISO moyennant un préavis de trois mois.



Mohamed Karbid
Secrétaire général de l'AIDMO



Lawrence D. Eicher
Secrétaire général de l'ISO